

[Text]

Mr. Epp: This is bringing in line the manner in which we could better allocate and more fairly allocate oil supply in case of an emergency. Also we have some clarification on definitions, as we just had Mr. Butland and Madam Fortin talking about respecting and prescribing, as well as changes we are making in the administration, mainly on Canada Post and others, not having the exclusive responsibility, as well as changes in Petro-Canada because of the changes that have happened in the corporate structure of Petro-Canada, especially on the downstream side, since the bill was last amended.

Mr. Thorkelson: Being from Alberta, where we rely a lot on natural gas sales, I feel it is important to get the percentages right about consumption of natural gas in Canada and exports. It is my understanding that we in Alberta use a trillion cubic feet annually, we sell to the rest of Canada one trillion cubic feet, and we export about roughly how many trillion cubic feet?

Mr. Epp: We export 1.3 trillion.

Mr. Thorkelson: Okay, 1.3. So it is about a third and two-thirds.

Mr. Epp: I am sorry to get into this, Mr. Chairman. I thought Dr. Foster was relating to oil when he was using some of those figures, and I believe that we export about a third of our oil to the United States, which now is about 5% of their consumption.

Mr. Thorkelson: Thank you for putting that on the record.

Mr. Foster: Minister, I thought I heard you say that the FTA is subject to the Energy Supplies Emergency Act. Is that true? I thought that all domestic legislation was subject to the FTA.

Mr. Epp: Yes, the—

Mr. Foster: Except, I guess, in wartime.

Mr. Epp: All domestic legislation was put into conformity with the FTA, but the FTA is subject to the IEP, which we are dealing with here.

Mr. Foster: The FTA is subject to this law?

Mr. Epp: No.

Mr. Foster: I do not think that is right.

Mr. Oulton: I am sorry, Mr. Chairman. Just to make it clear, the Free Trade Agreement says, I think it is article 909, that in the event of any conflict between the provisions of the Free Trade Agreement and the provisions of the IEP—this is the IEA's founding treaty—the IEP shall prevail.

[Translation]

M. Epp: C'est un exercice de rationalisation qui nous permet de répartir mieux et plus équitablement les approvisionnements pétroliers en cas d'urgence. En outre, nous avons précisé certaines définitions et notamment l'emploi des termes «concernant» et «fixant», comme l'ont relevé M. Butland et M^{me} Fortin. Sur le plan administratif, nous avons apporté certains changements, surtout en ce qui concerne la Société canadienne des Postes et d'autres sociétés qui désormais n'assument plus une responsabilité exclusive dans ce domaine. Nous avons également modifié le statut de Petro-Canada pour refléter les changements survenus dans la structure de cette société, particulièrement vers l'aval, depuis la dernière fois que l'on a amendé le projet de loi.

M. Thorkelson: Comme je suis originaire de l'Alberta, province dont l'économie repose sur la vente du gaz naturel, j'estime qu'il est important d'obtenir les pourcentages exacts concernant le gaz naturel destiné à la consommation canadienne et à l'exportation. À ma connaissance, l'Alberta consomme un billion de pieds cubes de gaz naturel par année et il en vend le même volume au reste du Canada. Grosso modo, combien de billions de pieds cubes exportons-nous donc?

M. Epp: Nous exportons 1,3 billion de pieds cubes.

M. Thorkelson: D'accord, 1,3. Cela représente donc un tiers et deux tiers.

M. Epp: Je suis désolé de ce malentendu, monsieur le président. Je pensais que les chiffres mentionnés par M. Foster concernaient le pétrole. Je pense que nous exportons environ un tiers de notre pétrole aux États-Unis, ce qui représente environ 5 p. 100 de leur consommation à l'heure actuelle.

M. Thorkelson: Je vous remercie de cette précision.

M. Foster: Monsieur le ministre, je crois vous avoir entendu dire que l'Accord de libre-échange est subordonné à la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie. Est-ce exact? Je croyais que toutes nos lois internes étaient subordonnées à l'Accord de libre-échange.

M. Epp: Oui. . .

M. Foster: Sauf en temps de guerre, j'imagine.

M. Epp: Nous avons passé en revue toutes nos lois pour nous assurer de leur conformité avec l'Accord de libre-échange, mais ce dernier est subordonné à l'Accord sur le Programme international de l'énergie dont il est question ici.

M. Foster: L'ALE est subordonné à cette loi?

M. Epp: Non.

M. Foster: Je ne pense pas que ce soit le cas.

M. Oulton: Je suis désolé, monsieur le président. Je précise. L'Accord de libre-échange stipule, à l'article 908, je crois, qu'en cas d'incompatibilité entre ses dispositions et celles du PIE—soit le traité qui a donné naissance à l'AIE—, ce dernier prévaudra.